

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	12.10.2026	2026-105	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

**ENSEIGNEMENT PUBLIC PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE
ELEVES EXTERIEURS
COUTS DE FONCTIONNEMENT 2026-2027**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armeline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Pauline DUCHESNE	Armeline SALLIOT	Ensemble de la séance
Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33 Quorum : 17	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par

Axel MOREL

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		2	30.09.2026	1	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				23	2026-105

OBJET	ENSEIGNEMENT PUBLIC PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE – ELEVES EXTERIEURS – COUTS DE FONCTIONNEMENT 2026-2027
-------	--

AA/EA

Chers Collègues,

Le principe de participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques de FLERS a été arrêté par délibération n° 8 du 27 février 1990, conformément à la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée en 1986, relative à la répartition des compétences entre l'Etat et les Collectivités Locales.

Cette participation est déterminée en fonction des seules dépenses de fonctionnement telles que définies au 3^{ème} alinéa de l'article 23 de ladite loi, comprenant :

- Les charges de personnel des agents de statut communal
- Les dépenses d'entretien des bâtiments scolaires
- Les dépenses liées à la pratique de l'éducation physique
- L'achat des fournitures scolaires

En sont exclues les dépenses suivantes :

- La cantine scolaire
- L'ensemble des frais liés à tous les temps périscolaires
- Toutes autres dépenses facultatives

Pour l'année scolaire 2026-2027, le coût moyen d'un élève scolarisé est calculé à partir des frais de fonctionnement constatés pour l'année 2025 auxquels il convient d'ajouter la participation de la Ville aux fournitures de classes, comme suit :

Enseignement	Base fonctionnement	Fournitures scolaires 2026-2027	Contribution 2026-2027
Préélémentaire	1 544,56	40,00	1 584,56
Elémentaire	490,21	42,00	532,21

Conformément à la délibération initiale, ces coûts permettent d'appeler la participation des collectivités n'ayant pas de capacité d'accueil, ou ne disposant pas des structures adaptées à l'inscription d'enfants admis en classe spécialisée.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-105	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Il a été décidé, par délibération n° 594 du 12 décembre 2011, de retenir, pour le calcul de la participation des communes disposant de capacités d'accueil, une contribution équivalente à 50 % du coût moyen par élève hors fournitures scolaires. Ce calcul permet d'arrêter le montant de la participation des collectivités concernées comme suit :

1	2	3	4	5
Année scolaire	Enseignement	Participation des communes disposant de capacités d'accueil	Fournitures de classes Dotation 2026-2027	TOTAL
2026-2027	Préélémentaire	772,28	40,00	812,28
	Elémentaire	245,11	42,00	287,11

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ARRETER la participation des Collectivités pour 2026-2027, comme résumée ci-après :

ENSEIGNEMENT	COLLECTIVITES	
	SANS	AVEC
PREELEMENTAIRE	1 584,56	812,28
ELEMENTAIRE	532,21	287,11

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026